

D.2015.03.25.15.6



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

SEANCE DU 25 MARS 2015

*
* *

15 - COMMUNICATION

15.6 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et la Fondation BNP PARIBAS, organisatrice du projet « Banlieues »

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du « Projet Banlieues », qui se tiendra le 18 mai 2015 sur le site de l'ISAE SUPAERO, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et la Fondation BNP PARIBAS afin de faciliter le déplacement des collégiens et lycéens participants à la manifestation.

L'objectif de ce projet éducatif est de faire découvrir à 400 collégiens et lycéens de quartiers défavorisés les différents métiers de la sécurité et de la défense.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise à disposition de 400 titres 2 déplacements journée (valeur commerciale unitaire : 3.10 € TTC) **NON RECETTE : 1240 € TTC**

En contrepartie, la Fondation BNP PARIBAS s'engage à :

- faire figurer le logo de Tisséo sur les documents de communication de la manifestation.
- mettre à la disposition de Tisséo un stand permettant de présenter les métiers de la Direction Sureté - Sécurité de Tisséo.

Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

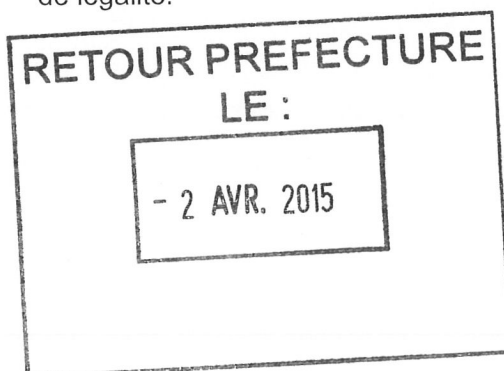
* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Fondation BNP PARIBAS

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

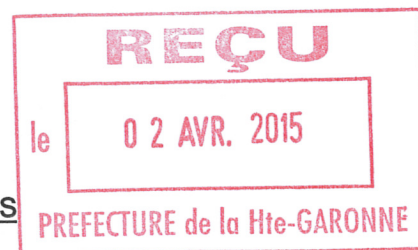
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS



ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2015.03.25.15.6 en date du 25 mars 2015

Ci-après désigné par les termes « TISSEO-SMTC »,

ET

FONDATION BNP PARIBAS, sis 8 chemin de la Terrasse 31500 Toulouse, représenté par son Directeur Général, dûment habilitée aux fins des présentes

Ci-après désignée par les termes « FONDATION BNP PARIBAS »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre du « Projet Banlieues », un forum sur les différents métiers de la sécurité et de la défense sera assuré, le 18 mai 2015 sur le site de l'ISAE SUPAERO. Il a été convenu, dans ce cadre, d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et la Fondation BNP PARIBAS afin de faciliter le déplacement des collégiens et lycéens participants à la manifestation.

L'objectif de ce projet éducatif est de faire découvrir aux 400 collégiens et lycéens de quartiers défavorisés inscrits ce panel de métiers.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-SMTC et la Fondation BNP PARIBAS dans le cadre des actions liées à la manifestation « Projet BANLIEUES »

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

1- Engagements de Tisséo-SMTC

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise à disposition de 400 titres 2 déplacements journée.

2 - Engagements de la Fondation BNP PARIBAS

La Fondation BNP PARIBAS s'engage à :

- faire figurer le logo de Tisséo sur les documents de communication de la manifestation.
- mettre à la disposition de Tisséo un stand permettant de présenter les métiers de la Direction Sureté - Sécurité de Tisséo.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie.
Elle prend fin à l'achèvement de la manifestation le 18 mai 2015 (inclus) sauf cas de résiliation prévu à l'article 5.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le

Pour Tisséo-SMTC
Le Président
Monsieur Jean-Michel LATTES

Pour la Fondation BNP PARIBAS
Le Directeur Général